



TAS / CAS
TRIBUNAL ARBITRAL DU SPORT
COURT OF ARBITRATION FOR SPORT
TRIBUNAL ARBITRAL DEL DEPORTE

INAUGURATION DU NOUVEAU SIEGE DU TRIBUNAL ARBITRAL DU SPORT

LE DÉTAIL :

Conseil International de l'Arbitrage en matière de Sport (CIAS)

Le Conseil International de l'Arbitrage en matière de Sport (CIAS) est une fondation de droit suisse créée en 1994 et composée de 20 membres, tous juges, professeurs ou avocats actifs dans le domaine judiciaire, l'arbitrage international et/ou l'administration du sport. En tant qu'organe directeur du Tribunal Arbitral du Sport (TAS), le CIAS gère l'administration et les finances du TAS.

Tribunal Arbitral du Sport (TAS)

Le Tribunal Arbitral du Sport (TAS) est une institution indépendante ayant pour mission de résoudre les litiges de nature juridique dans le domaine du sport par la voie de l'arbitrage et de la médiation. Le TAS a été créé en 1984 et sa juridiction est reconnue par toutes les fédérations internationales olympiques et par de nombreuses fédérations non-olympiques. Le TAS enregistre environ 900 nouvelles affaires chaque année.

Tout litige lié directement ou indirectement au sport peut être soumis au TAS. Ces litiges peuvent être de nature commerciale (p.ex. contrat de sponsoring ou contrat de transfert de joueur de football) ou de nature disciplinaire, suite à une décision d'une organisation sportive (p.ex. lors d'une violation des règles anti-dopage). Le TAS a son siège à Lausanne, Suisse. En outre, le TAS établit des tribunaux ad hoc lors des Jeux Olympiques, les Jeux Asiatiques, les Jeux du Commonwealth, ainsi que d'autres événements sportifs similaires.

Beaulieu

Situé au cœur de Lausanne, le site de Beaulieu est bien connu, aussi bien localement qu'à l'extérieur de la ville, pour ses larges espaces d'exposition et de conférence, ainsi que pour son théâtre (actuellement en rénovation) et pour son parc sportif urbain, récemment ouvert. L'acquisition par le CIAS de l'aile sud du Palais de Beaulieu a contribué de manière significative au renouveau de Beaulieu dans le but de garantir la continuité et la viabilité du site pour les générations futures.

Le siège du TAS

En entreprenant cet ambitieux projet, le CIAS a ainsi pu procurer des locaux permanents au TAS. Jusqu'à présent, le TAS a toujours été locataire, mais il peut désormais se targuer de posséder ses propres installations de pointe, modernes, qui lui permettront de fournir des services encore plus performants et de recruter davantage de personnel.



TAS / CAS

TRIBUNAL ARBITRAL DU SPORT
COURT OF ARBITRATION FOR SPORT
TRIBUNAL ARBITRAL DEL DEPORTE

Chronologie:

- 1984 – Création du TAS ; ses bureaux sont situés dans la Villa Olympique, à côté de l'actuel Musée Olympique au sud de Lausanne
- 1994 – Le TAS s'établit dans la Villa du Centenaire (louée au CIO), dans la même zone, mais de l'autre côté du Musée Olympique
- 2005 – Le TAS déménage au Château de Béthusy (loué à la ville de Lausanne)
- 2019 – Le CIAS achète l'aile sud du Palais de Beaulieu (janvier)
- 2019 - Démolition et travaux préparatoires (avril)
- 2019 – Les travaux de construction commencent (août)
- 2019 – Pose de la première pierre (octobre)
- 2019 – Location de bureaux temporaires à l'avenue de Rhodanie pour augmenter la capacité du personnel en attendant la réalisation du nouveau siège
- 2022 – Construction terminée (février)
- 2022 – Les locaux de l'avenue de Rhodanie sont restitués (février)
- 2022 – Le personnel du TAS intègre ses nouveaux locaux au Palais de Beaulieu (mars)
- 2022 – Les bureaux du Château de Béthusy sont fermés (mars)
- 2022 – Première audience sur le site du Palais de Beaulieu (mars)
- 2022 – Inauguration officielle (27 juin 2022)

En chiffres:

Surface : 6,000 m² sur 5 niveaux, y compris terrasse de toit, parking souterrain, espaces de rangement et locaux d'archives

3 salles d'audience, une salle de médiation, 8 salles de réunion, une salle médias, un auditoire de 92 places, une cafétéria, et des bureaux

Places de travail : 76 (actuellement 45 employés)

Coût de la construction : CHF 37'176'629 (budget : CHF 42'000'000)

Financement : Fonds propres :	CHF 13'000'000
Prêt, Canton de Vaud :	CHF 10'000'000
Prêts bancaires :	CHF 14'176'629

Coût du mobilier et de l'équipement : CHF 2'789'017 (budget: CHF 3'891'165)

Grand total: CHF 39'965'646 (budget: CHF 45'891'165)